

post. 01-2011

Au Conseil communal de Prilly

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Postulat :

«Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

Quand on entend parler de microcrédit, on pense en général aux pays en développement ou émergents. Certains se souviennent que l'inventeur du microcrédit, Muhammad Yunus, a reçu le prix Nobel de la Paix en 2006 pour sa contribution à une meilleure cohésion sociale par la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Dès lors, parler de microcrédit en Suisse, à Prilly et dans l'Ouest lausannois, quel sens cela peut-il avoir ?

Ne l'oublions pas: la Suisse est un pays dont le tissu économique se compose principalement de petites entreprises, de très petites entreprises même. En 2008 par exemple, 96,5 % des entreprises créées dans notre pays offrent de zéro à quatre postes EPT (Rapport de l'office fédéral des statistiques, 30.07.2010). Dans la pratique, cela veut dire qu'une certaine proportion d'entre elles occupent moins d'une personne à plein temps; ces micro-entreprises assurent l'auto-emploi de leur créateur, qui se lance à temps partiel parce qu'il n'a pas trouvé le financement pour un véritable démarrage. Sans doute parce qu'il n'a pas eu accès au crédit bancaire et ignoré les possibilités offertes en ce cas par le microcrédit.

Pour vérifier la statistique fédérale sur la taille des entreprises, il suffit d'ouvrir le bottin et d'y chercher les entreprises installées à Prilly. L'on constate une évidence: notre commune abrite essentiellement, à quelques exceptions notoires près, des petites, voire des micro-entreprises.

Toutes les communes ont le devoir de soutenir et promouvoir un tissu économique sain dans leur territoire et région, afin de prévenir et le cas échéant de combattre le chômage et la pauvreté. Nous vivons, faut-il le rappeler, dans une commune urbaine dont la surface réduite et les revenus limités ne permettent pas de mettre en place une politique audacieuse en matière d'encouragement à la création d'entreprises.

Or les créateurs de ces micro-entreprises, qui sont à la base de notre économie locale, ont en général beaucoup de difficultés à obtenir un prêt de nos banques, soit parce que celles-ci jugent trop coûteux administrativement de traiter de si petits dossiers, soit parce qu'elles estiment trop risqué de prêter de l'argent à des personnes qui ne peuvent pas présenter les garanties qu'elles exigent habituellement. Par ailleurs, les banques n'ont pas la structure nécessaire pour analyser vraiment la viabilité des projets présentés et n'en assurent pas le suivi, conditions essentielles pour que ces créations de micro-entreprises aient de réelles chances de succès.

C'est ici justement que le microcrédit a son rôle à jouer, en permettant à des jeunes de se lancer dans le monde du travail, à des chômeurs d'assurer au moins leur auto-emploi, ou même à des personnes bénéficiant de l'aide sociale de se réinsérer professionnellement.

Par exemple, la fondation Microcrédit Solidaire Suisse, constituée sous le nom d'ASECE en juin 2000 à Lausanne par Georges Aegler, prête, après analyse de la demande, au maximum CHF 30'000,- au taux de 4,5 à 5% (3,5% pour les chômeurs), pour une durée de quatre ans au plus. Et cela sans les garanties bancaires usuelles, à la seule condition d'une assurance-décès. En dix ans et demi, Microcrédit Solidaire Suisse a déjà vu son capital de départ «tourner» près de quatre fois, les remboursements des uns contribuant à financer la majeure partie des autres. Le taux de survie des entreprises deux ans après deux ans leur création approche les 90%.

Parmi les quelque 150 entreprises que Microcrédit Solidaire Suisse a permis de créer, on trouve : un charpentier, une boutique de mode éthique, une pâtisserie artisanale fabricant des desserts sans gluten, un tailleur de pierres, un salon de beauté, une commerce de vins vendant par internet, un bureau fiscal, une auberge communale, une entreprise d'effarouchement industriel, une créatrice de sites Internet spécialisée dans le traitement de l'image d'entreprise, un archiviste, une société de conseil-formation-développement au contact des chevaux, etc.

Par ce postulat, nous demandons que notre commune, suivie nous l'espérons d'autres communes de l'Ouest lausannois, participe activement au développement du microcrédit afin de soutenir contribuer à l'essor économique de notre région. Cela pourrait se faire par exemple en versant à Microcrédit Solidaire Suisse une ou plusieurs sommes de CHF 30'000.-

Vu l'importance du sujet, et finalement la modestie des montants en jeu en regard de notre budget, je vous propose de transmettre directement ce postulat à notre Municipalité

Anne Bourquin Büchi

Dépôt lors du Conseil communal du 6 décembre 2010

Par Anne Bourquin Büchi et consorts

Développement lors de la séance du 14 février 2011